

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU SYNDICAT MIXTE
DU BASSIN VERSANT DU TARN-AMONT

DE_2019_022

Crédit-relais pour les travaux de la ZEC de St-Rome-de-Cernon

L'an deux mille dix-neuf et le vingt-et-un mars, le comité syndical, dûment convoqué, s'est assemblé au nombre prescrit par la loi à Mostuéjols, sous la présidence de Jean-Luc AIGOUY.

Étaient présents : Jean-Luc AIGOUY, Claude ALIBERT, Patrick CONTASTIN, Henri COUDERC, Simone GÉLY, Daniel GIOVANNACCI, Hubert GRANIER, Serge GRASSET, Madeleine MACQ, Pierre PANTANELLA, Gérard PRÊTRE, Guy PUEL

Étaient représentés : Gil CLOIX par Pierre PANTANELLA, Bernard POURQUIÉ par Hubert GRANIER

Secrétaire de séance : Guy PUEL

Date de convocation : 13 mars 2019

Délégués du comité syndical		
En exercice : 20	Présents : 12	Pouvoirs : 2
Résultat du vote		
Pour : 14	Contre : 0	Abstention : 0

Le comité syndical, après avoir délibéré,

Considérant le lancement de l'action de restauration d'une zone d'expansion naturelle des crues à Saint-Rome-de-Cernon, actée par la délibération DE_038_2018 le 16 avril 2018 ;

Considérant le montant prévisionnel important de cette action et le risque, pour le Syndicat mixte du bassin versant du Tarn-amont, de ne pas disposer d'une trésorerie suffisante pour payer les factures ;

Considérant la proposition du président d'ouvrir un crédit-relais d'un montant de 350 000 € auprès de la banque dont l'offre est la plus intéressante ;

Considérant la proposition du Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées :

- Montant : trois cent cinquante mille euros ;
- Durée : 24 mois ;
- Taux d'intérêt variable indexé sur l'Euribor 3 mois instantané flooré + marge de 0,30, soit 0,30% à ce jour (en cas d'index négatif, il est réputé égal à zéro) ;
- Intérêts : calculés sur les sommes utilisées au prorata du nombre de jours ; payés trimestriellement ;
- Tirages et remboursements : tirage par crédit d'office sous 48h auprès de la Trésorerie (1er tirage de 10% du capital à réaliser dans les 4 premiers mois) ; remboursement progressif sans frais et à l'initiative du syndicat ou par débit d'office au terme des 24 mois ;
- Frais de dossier : 0,15% ;

Acte l'ouverture du crédit-relais sus-présenté pour assurer le paiement des travaux de restauraton d'une zone d'expansion naturelle des crues à Saint-Rome-de-Cernon ;

Prend l'engagement d'inscrire chaque année en dépenses obligatoires à son budget les sommes nécessaires au paiement des intérêts et au remboursement du capital exigible à la date d'expiration de la convention ;

Confère toutes délégations utiles au président pour la mise en place et la réalisation de ce crédit, la signature du contrat à passer avec l'établissement prêteur et l'acceptation de toutes les conditions qui y seront insérées.

Ainsi fait et délibéré à Mostuéjols, les jours, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures.

Le président, Jean-Luc AIGOUY



Acte rendu exécutoire
après dépôt en préfecture
le 15/04/2019
et publié ou notifié
le 15/04/2019